

Hôtel du Gouvernement  
2, rue de l'Hôpital  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 51 11  
f +41 32 420 72 01  
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 4 juillet 2023

## Message du Gouvernement relatif au Rapport sur les finances communales 2021

Le *Rapport sur les finances communales* présente chaque année depuis 2013 les éléments principaux relatifs aux comptes annuels des communes jurassiennes. Il a pour objectifs de rendre publiques de façon consolidée les données financières des communes et d'établir les indicateurs financiers des communes jurassiennes. Ces derniers permettent d'apprécier objectivement la situation financière de l'ensemble des communes.

L'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) à partir de l'exercice 2020 a nécessité l'adaptation du *Rapport* qui tient désormais compte de la nouvelle présentation des comptes de résultats à trois niveaux. L'évaluation de la situation financière des communes s'effectue en outre sur la base de dix indicateurs, contre trois par le passé. Le changement de système comptable ne permet ainsi de faire des comparaisons qu'entre les données des exercices 2020 et 2021. Dans un esprit de transparence, il améliore l'accès aux données financières communales qui sont classées par thèmes (compte de résultats, bilan et endettement, investissements, indicateurs financiers) et aisément accessibles via un grand nombre de tableaux à télécharger.

### Constats relatifs aux comptes 2021

L'exercice 2021 présente un **résultat consolidé bénéficiaire à hauteur de 13,8 millions de francs**, supérieur de 3 millions de francs au bénéfice enregistré en 2020 (10,9 millions). Ce résultat est obtenu par le bénéfice du résultat opérationnel, d'un montant de 15,4 millions de francs, duquel est soustrait l'attribution à la réserve de politique budgétaire, d'un montant de 1,6 million de francs.

Comme en 2020, la pandémie de la Covid-19 laissait craindre des effets financiers négatifs en 2021 pour les communes. Tel n'a pas été le cas. D'une façon générale, elles ont traversé la crise sans trop de conséquences, les principaux coûts y relatifs ayant été pris en charge par la Confédération et le Canton.

En plus du bénéfice réalisé, les communes dans leur globalité ont pu constituer des **réserves** (1,6 million de francs), grâce notamment à la diminution générale des activités et la légère progression des rentrées financières (taxes et impôts). Les **revenus**, issus principalement des impôts, ont en effet augmenté par rapport à 2020: ils représentent 397,7 millions de francs par rapport aux 389,7 millions encaissés en 2020 (+ 8 millions). Quant aux **charges** des communes, elles ont représenté 383,8 millions de francs en 2021, en augmentation de près de 5 millions de francs par rapport à 2020 (378,9 millions).

En lien avec ce résultat positif, les **investissements nets** des communes se sont montés à 39 millions de francs, en augmentation de 3 millions de francs par rapport à 2020. Mais contrairement à 2020, l'exercice 2021 présente un découvert de financement à hauteur de 361'000 francs, ce qui indique que les communes n'ont pu éviter de s'endetter pour investir.

**L'endettement des communes** reste important. Au 31 décembre 2021, l'endettement brut de l'ensemble des communes s'élevait à 588,3 millions de francs (+ 0,6 million par rapport à 2020). Cet endettement représente 7'972 francs par habitant. Quant à l'endettement net, qui correspond à l'ensemble des dettes diminué du patrimoine financier (330,8 millions de francs), il s'élève à 286,1 millions de francs (3'877 francs par habitant).

Sur recommandation de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSFC), **dix indicateurs financiers** sont utilisés pour apprécier la situation financière des communes. Appliquée aux communes jurassiennes, l'échelle d'évaluation des indicateurs utilisée au niveau suisse permet de dresser les constats suivants:

- deux indicateurs sont considérés comme bons: le degré d'autofinancement et la quotité de la charge des intérêts nets ;
- cinq indicateurs sont moyens: la quotité de la charge des intérêts, la quotité d'investissement, la quotité de la charge financière, la quotité d'autofinancement et le quotient de l'excédent au bilan ;
- trois indicateurs sont considérés comme mauvais: le quotient d'endettement net, la dette brute par rapport aux revenus et l'endettement net en francs par habitant.

L'évolution de ces indicateurs par rapport à l'exercice 2020 permet d'identifier certains points de vigilance: deux indicateurs connaissent en effet une détérioration, à savoir le quotient d'endettement net et l'endettement net en francs par habitant :

- le quotient d'endettement net, qui est passé de 117.28% à 137.22%, indique une augmentation significative de la part des revenus qui serait nécessaire à l'amortissement de la dette nette ;
- quant à l'endettement net en francs par habitant, il a progressé de 3'363 francs en 2020 à 3'877 francs en 2021. Il confirme la tendance générale des communes à recourir à l'endettement pour financer les investissements. Le nombre de communes dont l'endettement net dépasse 5000 francs, présentant ainsi un endettement net critique, est passé de 9 à 13.

On constate donc que huit des dix indicateurs sont moyens à mauvais. Même si l'exercice 2021 présente un bénéfice consolidé de 13,8 millions de francs et une attribution de 1,6 million à la réserve de politique budgétaire, les indicateurs financiers illustrent une situation financière qui reste fragile, notamment en matière d'endettement.

Le résultat globalement positif des communes jurassiennes doit également être apprécié de façon nuancée en fonction de leurs **disparités**. En effet, certaines communes ont enregistré des rentrées fiscales importantes, d'autres ont vu certaines charges augmenter de façon non négligeable, d'autres encore ont procédé à des investissements conséquents.

Les très bons résultats enregistrés en 2021 dans plusieurs communes (Les Bois, 1,7 million de francs ; Les Breuleux, 1,1 million de francs ; Le Noirmont, 904'000 francs ; Saignelégier, 870'000 francs ; Haute-Sorne, 713'000 francs ; Alle, 571'000 francs ; Porrentruy, 651'000 francs ; Rossemaison, 544'000 francs ; Courtételle, 521'000 francs et Courrendlin, 509'000 francs) ont pour effet d'améliorer la situation globale de l'ensemble des communes jurassiennes.

Un élément récurrent mis en évidence par deux indicateurs financiers mérite d'être relevé car il concerne la plupart des communes: l'endettement brut, qui s'élève à 588 millions de francs augmente de 673'000 francs par rapport à 2020. Une grande majorité des communes doivent en effet recourir à l'emprunt pour procéder à des investissements.

Enfin, une tendance se confirme depuis quelques années : la situation financière des communes de moins de 500 habitants demeure fragile. La plupart de ces communes ont besoin de l'aide de la péréquation financière pour équilibrer leur compte de fonctionnement. Certaines de ces communes n'ont pas les moyens d'investir afin de développer de nouvelles prestations, avec pour conséquence l'augmentation des disparités entre communes s'agissant du niveau de qualité des prestations proposées.

### Recommandations

Les constats énumérés ci-dessus appellent de la part du Gouvernement les recommandations suivantes à l'intention des autorités communales.

Comme pour l'exercice 2020, la crise de la Covid-19 n'a pas impacté en 2021 les finances communales de façon trop importante, contrairement à ce qui s'est produit pour les finances cantonales. Reste que les résultats annoncés pour l'exercice 2022 présentent une tendance globale moins favorable qu'en 2020 et 2021. Les effets financiers de la guerre en Ukraine pourraient ainsi impacter les communes à partir de 2023, notamment sur les charges d'action sociale et de formation soumises à répartition. A cela s'ajoute la hausse régulière des taux d'intérêt susceptibles de grever les finances communales. Il appartient donc aux communes de **continuer à faire preuve de prudence** dans le contexte actuel.

L'endettement communal reste important. Il est pourtant nécessaire de poursuivre une politique d'investissements qui permette de délivrer des prestations de qualité aux citoyennes et citoyens jurassiens, voire de développer de nouveaux services correspondant aux attentes de la population. Il appartient donc aux autorités communales de **trouver le bon équilibre** entre la réalisation des investissements nécessaires et la maîtrise des charges et de l'endettement.

Le Rapport 2021 permet en outre de constater que les **disparités** entre les communes qui réalisent de bons résultats et qui peuvent investir sans s'endetter et les autres communes ont tendance à augmenter. Ce déséquilibre, auquel s'ajoute la permanente fragilité des finances de plus de la moitié des communes de moins de 500 habitants, nécessite de revoir non seulement la répartition des tâches Etat-communes, mais également l'organisation territoriale, dans le sens de **regroupements de communes ou de collaborations entre services communaux**. Il s'agit notamment de renforcer la capacité d'un certain nombre de communes à fournir des prestations à la hauteur des besoins et des attentes de leurs citoyennes et citoyens.

Le Gouvernement tient encore à remercier les communes et autres corporations de droit public pour leur collaboration active dans la conduite des politiques publiques menées en faveur des habitantes et habitants de la République et Canton du Jura.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Jacques Gerber  
Président



Jean-Baptiste Maître  
Chancelier d'Etat